

ALINGHI SATISFAIT DU DÉNOUEMENT RAPIDE DE LA SITUATION

2007-10-22

(New York, le 22 octobre 2007) Après l'audience d'aujourd'hui, Justice Herman Cahn de la Cour Suprême de New York, a réservé sa décision concernant le litige qui oppose le Golden Gate Yacht Club à la Société Nautique de Genève, yacht club defender de l'America's Cup, sur la validité du Club Náutico Español de Vela en tant que Challenger of Record.

Justice Cahn a autorisé les différentes parties à débattre de leur position et a focalisé ses questions sur la légitimité du Club Náutico Español de Vela comme Challenger of Record sous le Deed of Gift. Commentaires d'Hamish Ross, Conseiller Juridique d'Alinghi : "Nous sommes satisfaits de la façon dont s'est déroulée l'audience et nous attendons avec impatience le résultat. Le débat est très technique. Il s'agit d'une interprétation juridique du Deed of Gift."

Justice Cahn a indiqué qu'il publierait sa décision par écrit dans les semaines à venir. La Société Nautique de Genève reste ferme quant aux revendications de BOR, une équipe qui ne fait toujours pas partie de l'événement et qui a essayé à plusieurs reprises d'ouvrir le sujet sur la validité du CNEV à une multitude d'autres points liés au Protocol et aux Règles. La SNG reste toutefois en contact avec BOR et se dit prête à accueillir toute résolution permettant aux différentes parties de faire avancer la 33e America's Cup.

Petit rappel de ce qui avait précédé l'audience devant la cour aujourd'hui. Cliquez sur le lien ci-dessous pour relire le communiqué d'hier :

<http://www.alinghi.com/en/news/news/index.php?idIndex=200&idContent=14008>